Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal du 3 juillet 2019

Présents

VENEAU Michel MEZY Michel HENRY Micheline RENAUD Michel QUILLIER Pascale REBOULLEAU Sylvie DENUÉ Marie-Claire **GUILLEMET Christine DELAS Christian** THENOT Alain DEMAY Thierry **BLOIN Denis BOCQUET** Christophe **BERGIN Sylvaine** VEYCHARD Christophe MOUAT Chérif **FOREST Isabelle** WICKERS Franck DHERBIER Alain PERREAU Christian PASSAS Joël **BOUJLILAT Hicham MOLINA** Isabelle DE SAINTE-CROIX Andrée

Absents

BRUERE Charly
COUCUREAU Martine
MANGEOT Denis
DUCHEMIN Véronique
BOTTE Anne-France
LOUIS Véronique
JOUY Vérohanitra
BEZOU Sylviane
PETOUILLAT Nathalie

Pouvoir à M. DELAS Pouvoir à M. THENOT Pouvoir à M. RENAUD

Pouvoir à M. BOCQUET Pouvoir à M. MEZY Pouvoir à Mme GUILLEMET

Pouvoir à M. BOUJLILAT



Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

Cosne-Cours-sur-Loire, le 3 juillet 2019

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Mercredi 3 juillet 2019 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

- 1. SEML 3CSL: constitution
- 2. Exercice 2019 : Décision modificative n°1 budget de la Ville

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU

Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :

Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206 TÉL 03 86 26 50 00 - FAX 03 86 26 50 16 - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail: cosne@mairie-cosnesurloire.fr

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal du 3 juillet 2019

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal. Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.

M. Bruère donne pouvoir à M. Delas. Mme Jouy donne pouvoir à Mme Guillemet. Mme Botté donne pouvoir à M. Bocquet. Mme Louis donne pouvoir à M. Mézy. Mme Coucureau donne pouvoir à M. Thénot. M. Mangeot donne pouvoir à M. Renaud. Mme Pétouillat donne pouvoir à M. Boujlilat.

Mme Duchemin sera en retard.

Il faut qu'on désigne un secrétaire de séance. M. Wickers est le plus jeune.

Par rapport aux délégations sur table, avez-vous des observations? Il n'y a pas de compte rendu.

Pas d'observation.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. SEML 3CSL :constitution

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous voici réunis ce soir dans le cadre d'un conseil municipal un peu particulier puisqu'il s'agit de prendre la décision de créer une société d'économie mixte local, intitulée 3CSL, soit Éden Cinéma Culture Cosne-Cours-sur-Loire. Cette société a pour objet de construire, aménager, exploiter, gérer tout équipement à vocation culturelle et artistique, gérer l'animation de tout patrimoine culturel et artistique, gérer l'animation et la création de toute manifestation culturelle et artistique, construire et aménager les anciens locaux qui sont composés de deux salles en activité, créer les conditions nécessaires à la construction d'une salle de diffusion permanente ; également l'accueil de spectacles vivants. Je vous rappelle que ce projet a déjà été débattu à plusieurs reprises et qu'il a fait l'objet des délibérations du mois de septembre 2018, de mars 2019 et juin 2019. Il nous reste une démarche administrative à réaliser afin de finaliser ce dossier. Il s'agit d'autoriser moi-même à créer, au nom de la Ville de Cosne, la SEML qui permettra de solliciter les partenaires publics et privés. Vous avez été destinataire d'un dossier comprenant le projet des statuts de la société d'économie mixte et du pacte d'actionnaires. Avant de laisser la parole à M. Demay, je vais vous présenter le plan de financement du projet. J'aimerais vous dire que je considère ce projet comme exemplaire au niveau culturel. C'est un projet qui va s'insérer dans notre bassin de vie, qui va permettre aux gens de notre territoire d'avoir une salle de spectacle et de cinéma

plutôt confortable, avec climatisation bien sûr. Vous avez vu, cette année, toutes les séances qu'on a eues depuis le mois de juin, c'était difficile, comme tous les ans. Cette nouvelle salle permettra de travailler dans de bonnes conditions. C'est ce que l'on souhaite pour nos administrés.

Exemplaire sur le plan du maintien de l'attractivité de notre centre-ville, notamment en soirée. Nous ne pouvons pas nous contenter de compatir et de laisser faire, être dans le constat tout en donnant en permanence des leçons à qui veut l'entendre. Notre équipe a décidé d'agir et cela se traduira d'ici 2021 par la création d'une salle de cinéma et de spectacle de 400 places environ. D'autre part, la majorité municipale, par-delà ce projet, va investir 400 000 € sur un budget de 4 673 255 €. Elle accompagnera ce financement d'un apport en nature évalué à 960 000 €. Elle flèchera les subventions qu'elle a obtenues par rapport à tous nos partenaires, provenant de l'État (700 000 €), de la Région (455 720 €), soit 1 155 720 €.

Dans un autre domaine, nous avons fait le choix d'un partenariat public privé, qui permet de construire des projets à moindre coût et d'associer les forces vives de notre économie à ce projet. Enfin, il répond à une demande de la population qui a le droit de découvrir des spectacles dans des bonnes conditions et en toute sécurité. Ce qui je le rappelle n'était pas le cas à l'époque. La salle palatine, ce n'est pas de votre faute, de votre fait, comme nous, la salle des fêtes actuelle ne permet pas d'être dans des conditions de sécurité, ni au niveau confort et de climatisation, par rapport à notre climat qui se réchauffe, on le constate tous les ans. Ne souhaitant pas poursuivre sur cette voie, nous avons commencé à réfléchir à la construction d'une salle de spectacle. Sur ce dernier point, nous partagions avec l'opposition, à l'époque, la même analyse. Ce qui en son temps avait réfléchi à différentes possibilités, au stade de la réflexion, nous avons souhaité plutôt aménager cette salle que construire une autre salle de spectacle. Je pense que par rapport à notre patrimoine, c'est la bonne formule, le bon choix. Nous avons du patrimoine. A un moment, il faut l'entretenir, le rénover, l'aménager. Autrement, il faudra prendre des décisions dans le futur pour tout notre patrimoine. Comme vous le savez, l'entretien de tous ces bâtiments a un coût. Si on veut donner une bonne image, il faut bien entretenir notre patrimoine et nos bâtiments. C'est mon sentiment et celui de beaucoup d'élus.

Je tiens à saluer les agents de la Ville qui ont contribué à cette réalisation, mais également pour tous les autres projets portés par la Ville, qui ont été financés de A à Z par la Ville de Cosne et par nos partenaires financiers. Je vais les citer, ils sont importants: lotissement de la Fontaine Pernée, la Ville et tous nos partenaires, la salle Pierre et Marie Curie, le gymnase George Sand, la salle du stade Raphaël Giraux, le réseau de chaleur, le nouveau CTM, le Palais de Loire, le quartier ouest ou encore la politique de ville et les travaux réalisés au quartier Saint-Laurent. Finaliser tous ces dossiers aujourd'hui est une grande joie, pour moi personnellement et pour toute l'équipe municipale, tous les élus et les services qui se sont investis beaucoup dans ces projets. Je tiens tous à les remercier. Les résultats sont là. Il faut le dire, je suis franc avec vous. Il y a eu le contrat de ville qui nous a bien aidés. Maintenant, il y a Cœur de ville qu'il faudra mettre en œuvre. On a commencé avec nos 4 projets matures. Il faudra continuer à l'avenir pour que notre ville et notre bassin de vie puissent bénéficier de toutes ces aides et de toutes les actions menées par la Ville de Cosne.

Voilà ce que je voulais vous dire. Pour moi, il n'y a rien de parfait, malheureusement, vous avez vu le contexte actuel, on le sait. Mais à un moment donné, il faut se faire une raison et dire qu'on a une mission, les élus, de travailler pour le territoire et le bassin,

essayer de trouver des solutions dans tous les secteurs. Il y a beaucoup de secteurs, la Ville ne peut pas tout faire. La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire depuis bien longtemps a essayé d'assumer ses fonctions et ses missions.

Thierry Demay

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1521-1 et suivants et L2121-29, vu la délibération de constitution d'une société d'économie mixte locale - principe, prise par le conseil municipal en date du 20 septembre 2018 et la délibération d'apport en nature et numéraire par la ville de Cosne-Cours-sur-Loire en date du 19 juin 2019, vu la délibération de déclassement par anticipation du domaine public de l'Éden cinéma et de la salle des fêtes prise par le conseil municipal en date du 28 mars 2019, Monsieur le maire expose les raisons qui conduisent la commune à constituer une société d'économie mixte locale. La société d'économie mixte locale est constituée afin de créer un complexe culturel moderne et rénovant les anciens locaux de l'Éden cinéma composés de deux salles, et en créant en lieu et place d'une salle polyvalente une troisième salle de 376 places. Cette nouvelle construction permettra de compléter l'offre cinématographique. Elle sera en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions la diffusion de spectacles vivants professionnels, tout en proposant aux compagnies amateurs de présenter leur travail dans un lieu adapté. La société d'économie mixte locale, pour réaliser cet objectif, s'engage à construire et aménager les nouveaux locaux et à confier l'exploitation de cet équipement à un professionnel de la diffusion cinématographique. Ce dernier aura la charge de développer son activité et sa clientèle en élargissant son rayonnement et en travaillant sur une diversification de l'offre audiovisuelle. La mise en place d'une nouvelle activité ayant trait à la location de la salle dans le cadre d'organisation de congrès et prestations culturelles et autres correspond à un véritable besoin clairement identifié. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission des finances, décide de la constitution de la société d'économie mixte locale Éden Cinéma Culture de Cosne-Courssur-Loire, régie par la disposition des articles L1521-1 et 1525-3 du code général des collectivités territoriales, dénommée Éden Cinéma Culture de Cosne-Cours-sur-Loire, sous le sigle E3CSL, dont l'objet social est le suivant : construire et aménager les anciens locaux de l'Éden cinéma de Cosne-Cours-sur-Loire qui sont composés de deux salles en activité et créer les conditions nécessaires à la construction d'une salle de diffusion permettant également l'accueil de spectacles vivants; dans la périmètre de la communauté de communes Loire Vignobles Nohain, de construire, aménager, exploiter et gérer tout équipement à vocation culturelle ou artistique ; la gestion et l'animation de tout patrimoine culturel ou artistique; la gestion, l'animation, la création de toute manifestation culturelle ou artistique. Elle pourra réaliser ces missions tant pour son compte que pour le compte d'autrui. D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant, et qui contribuent à sa réalisation.

Le plan de financement est le suivant. Je ne vais pas vous relire tous les chiffres. Ce qui est le plus important à savoir, c'est le coût total TTC de $4\,669\,109\,$ €. Le financement sera apporté par la Ville pour $960\,000\,$ €, la DETR pour $700\,000\,$ €, le contrat de territoire pour $455\,720\,$ €, le centre du cinéma pour $220\,000\,$ €, la Région pour $30\,500\,$ €, la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain pour $200\,000\,$ €, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour $400\,000\,$ €, la banque des territoires pour $420\,000\,$ € et les

partenaires privés pour un total de 680 000 €. Le siège social sera à l'hôtel de ville, place du docteur Jacques Huyghues des Étages, BP 123, 58206, Cosne-Cours-sur-Loire cedex. La durée est de 99 ans.

Le conseil municipal procède à l'adoption des statuts et du pacte d'actionnaires de la société qui sera dotée d'un capital de 2 660 000 €, composé de 1 700 000 € en numéraires, libérés en deux fois, et 960 000 € en nature, dans lequel la participation de la collectivité est fixée à 400 000 € en numéraires, libérés à la constitution à hauteur de 50 % de l'apport en numéraire, soit 200 000 €, 960 000 € en nature par l'apport de l'Éden cinéma pour 299 000 €, la salle des fêtes pour 224 000 € et le fonds de commerce pour 437 000 €.

Autorise Monsieur le maire à prendre ou signer tout acte utile à la constitution de ladite société, désigne les six personnes suivantes comme les représentants permanents à l'assemblée générale des actionnaires : M. Michel Veneau, M. Thierry Demay, M. Michel Mézy, M. Christian Delas, Mme Lise Avrain, M. Jacques Berthomeau.

Autorise M. Michel Veneau à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration désigne la collectivité à cette fonction.

Autorise M. Michel Veneau à occuper la fonction de directeur général de la société.

Précise que le président et les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération pour les fonctions assurées au sein de la société.

Avez-vous des questions concernant les statuts et le pacte d'actionnaires?

Alain Dherbier

On va peut-être attendre le retour de Monsieur le maire, c'est quand même un sujet important.

Monsieur le maire, vous connaissez mon point de vue sur ce projet. Ce qui me surprend, c'est que vous annoncez, si je parle juste de ce point-là, 400 places, alors que dans le document que j'ai vu...

Michel Veneau

Environ, j'ai dit.

Alain Dherbier

Environ, ça va de 350 à 420 ? C'était la première question.

Par contre, réellement, je ne sais pas pour quelle raison vous avez voulu à tout prix faire un conseil municipal rapidement pour la constitution de cette SEML, mais je trouve qu'aujourd'hui, la date est vraiment mal choisie. Quand on lit dans la presse que Conforama ferme, qu'Altifort va fermer, ça fait 150 personnes sur le tapis, je pense que leur souci actuellement n'est pas dans les salles de spectacle. C'est la première remarque. Je pense qu'il aurait été élégant de votre part, ne serait-ce qu'en soutien pour ces personnes qui ce soir ne savent vraiment pas comment elles vont pouvoir continuer à vivre décemment, de retirer ce point-là. Voilà ce que j'avais à dire.

Michel Veneau

Je vous réponds tout de suite. Depuis 1 h de l'après-midi que je suis sur le site, j'ai rencontré les responsables, y compris les responsables de l'entreprise, du site. Je viens

d'avoir Mme la préfète et nous sommes bien sûr sur la brèche au niveau de ce dossier. Mais ce n'est pas le maire de Cosne qui peut décider du site ni de Conforama. Conforama, c'est une décision nationale, comme vous le savez. Comment voulez-vous que le maire de Cosne puisse intervenir? On a essayé avec Carrefour. Vous l'avez même dit l'autre jour. On a essayé avec Carrefour, j'ai même rencontré le pdg à Paris l'autre jour. Mais ce n'est pas pour cette raison que le maire de Cosne a un poids au niveau national. Par contre, c'est à nous, et on y travaille depuis un moment, on a fait des démarches au niveau du ministre de l'Industrie, de Bercy, des gens qui suivent ce dossier d'Altifort qui nous tient à cœur. C'est le joyau de l'industrie cosnoise depuis bien longtemps, comme vous le savez. C'est bien regrettable. Je l'ai dit à FR3 tout à l'heure. Ils m'ont demandé de venir. Je vais vous dire, je n'avais même pas envie de me déplacer mais j'y suis allé parce qu'on avait possibilité de rencontrer le CE, et après, on a rencontré des responsables. C'est pour cette raison que je me suis déplacé. Ce n'est pas pour faire une déclaration. Chacun comme il le sent, je ne reproche à personne. Je trouve M. Dherbier que le développement de notre bassin de vie, de Cosne et du territoire, malgré tous les événements nationaux et ce n'est peut-être pas fini, malheureusement, les événements nationaux de ce genre qu'on va subir à Cosne – ce n'est pas pour ça qu'il faut arrêter, au contraire. Peut-être au contraire. Il faut peut-être essayer de trouver d'autres pistes pour avoir des activités, peut-être moindres au niveau des ouvriers et des gens qui vont venir travailler sur nos bassins. Mais c'est à nous, les élus, qui ont pour mission le développement économique les ComCom, la Région, toutes ces institutions. Et la Ville participera. Pour la santé, vous me l'avez reproché au début. Avec la majorité, nous avons décidé pour la santé d'investir la Ville dans la santé. On l'a fait en arrivant. Vous nous avez dit que ce n'était peut-être pas... Mais on va quand même avoir un jeune médecin qui va arriver en fin d'année. Peut-être que derrière, on aura encore un autre médecin qui viendra en début d'année 2020. Peut-être. Mais tout ceci, si on ne fait pas des actions, on peut aussi se mettre en retrait, on ferme la mairie et on donne les clés à Madame la préfète. Et on dit : débrouillez-vous avec tout ça. Mais ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Il faut essayer de travailler avec les services de l'État, les élus, pour qu'ensemble, on puisse essayer de trouver des pistes pour développer nos territoires. Ça ne sera pas facile. Le pire n'est peut-être arrivé aujourd'hui. Peut-être pas pour Cosne, mais pour d'autres territoires. Donc, mon sentiment, c'est que ce dossier, il faut le porter, il faut qu'on essaie d'entraîner d'autres acteurs économiques pour les intéresser à notre territoire, à notre bassin de vie. Je suis certain que dans les années futures – je ne dis pas demain – on aura des retombées. Je suis convaincu qu'on aura des retombées. Vous connaissez le bassin aussi bien que moi. On a déjà des atouts sur notre bassin de vie. Si on dit : les gens iront à Nevers au spectacle... Ce sont des choix politiques. On a un bassin de 40-50 000 environ, avec le Cher, l'Yonne et le Loiret, je suis convaincu qu'on doit pouvoir réussir. On a un développement économique qui est encore à améliorer certainement. Mais vous avez été président de ComCom pendant 9 ans, M. Dherbier, vous savez la difficulté pour faire venir une entreprise. Il n'y a rien de facile. On est dans un monde où ce sont des gros groupes internationaux qui gèrent le monde. Comment faire ? Personne n'a de solution. Aucun État actuellement n'est capable de trouver des solutions, malheureusement. A part les pays asiatiques, mais c'est autre chose, on n'est pas dans la même sphère. Pour vous dire qu'on a une opportunité avec des financements exceptionnels, comme vous l'avez vu. Si on était passé à côté de cette opportunité, je crois qu'on aurait fait une erreur. C'est mon sentiment. Je suis persuadé qu'après, il faudra toujours travailler pour essayer de... Peut-être qu'il y aura d'autres pistes à creuser pour essayer de recréer de

l'emploi. L'emploi, c'est primordial, on le sait. Il y a quelques activités sur Cosne qui vont créer un peu d'emploi, il y en a d'autres qui vont arriver, on l'espère. Mais ne soyons pas trop pessimiste non plus. Au niveau national et international, on ne sait pas ce qui va se passer. Si vous le savez, moi, je ne le sais pas. C'est pour vous dire que je suis convaincu que notre projet peut nous apporter pour notre bassin de vie.

Alain Dherbier

Qui a le droit de voter ? Est-ce que les administrateurs de l'Adeb ont le droit de voter, par exemple ?

Michel Veneau

Vous avez le droit de voter ce soir, tous les élus conseillers municipaux ont le droit de voter, quel que soit leur statut. On est à la création.

Hicham Bouililat

Je reprendrais ce que disait Alain Dherbier, notamment par rapport à la temporalité, vous ne pouviez pas prévoir les annonces qu'il allait y avoir hier et aujourd'hui par rapport à Conforama et à la SMFI, avec le CSE qui s'est tenu ce matin à Cosne, où les dirigeants d'Altifort n'ont même pas eu la décence de venir, ils ont envoyé deux avocats.

Michel Veneau

J'étais présent sur le site. Je vous coupe, je m'excuse. J'étais dans un bureau et le pdg m'a croisé dans le bureau. Donc, ils étaient bien là. Ils n'ont pas eu le courage d'aller voir...

Hicham Boujlilat

C'est ce que je dis, je parle du CSE.

Michel Veneau

J'étais présent sur le site et je vous dis que le pdg était là.

Hicham Boujlilat

Je vous remercie de dire que le pdg était là. Ça me permet de réitérer le fait que ce n'est pas acceptable qu'il ne soit pas allé devant les représentants des salariés et qu'il ait envoyé deux avocats pour annoncer le fait que l'entreprise va se lancer dans un plan de sauvegarde à partir de la fin juillet pour fermer définitivement à partir du mois d'octobre. Le préfet nous a contactés. Il a fait pression pour qu'il y ait une réunion. Il y aura une réunion très prochainement avec les délégués interministériels sur le secteur par rapport à ça. Les dates sont en train d'être mises en place.

Michel Veneau

C'est ce que Madame la préfète bien de me rappeler, je le sais bien. Tout ce que vous me dites, je le sais, je suis bien au courant. Depuis deux mois, je suis ça de très près, directement avec les ministères.

Hicham Boujlilat

Tout ça pour vous dire que nous considérons que ce soir, il est mal venu de débattre sur ce sujet. On a des choses à dire et on les dira si vous nous dites qu'il faut malgré tout aller sur ce sujet. Pour deux raisons. D'une part, la décision qui sera prise ce soir, par

rapport à ce pacte financier, sur lequel on reviendra – je n'espère pas, mais si vous souhaitez qu'on débatte dessus – ce sera probablement un point de non-retour qui va engager les Cosnois sur de très nombreuses années, l'équipe municipale d'aujourd'hui et les suivantes qui n'auront même pas la possibilité de revenir en arrière par rapport à la décision que vous allez imposer.

Sur le reste, et par rapport aux emplois supprimés, on a pensé que vous alliez proposer des choses ou en parler en préambule. Je sais que c'est hors règlement intérieur. Je vous soumets quelque chose qui, je pense, pourrait être acté ce soir. Les gens ne comprendraient pas que ça ne soit pas accepté parce que c'est possible. Nous proposons, les élus du groupe municipal Cosne autrement, deux motions de soutien aux salariés de SMFI et aux salariés de Conforama. On les a rédigés cet après-midi. Ils disent la chose suivante.

Pour SMFI : la direction de SMFI Altifort a annoncé ce matin la fermeture de l'entreprise à Cosne lors d'un CSE extraordinaire. Ce sont plus de 115 emplois et un savoir-faire de plus de 60 ans qui sont rayés de la carte industrielle de Cosne. Nous appelons depuis 3 mois à la tenue d'une table ronde à la préfecture de la Nièvre, avec l'ensemble des parties prenantes du dossier, à savoir les représentants de l'entreprise, les représentants des salariés, les élus locaux, les services de l'État et de la Région. A l'instar du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qui l'a formulé par l'intermédiaire de la présidente de Région, nous demandons une réunion d'urgence et une prise en compte de la situation dramatique du tissu économique...

Michel Veneau

M. Boujlilat, je vous arrête. Madame la préfère, je l'ai eu 5 minutes au téléphone, c'est exactement ce qu'elle est en train de mettre en place. Arrêtez de nous raconter des histoires! Arrêtez, ce n'est pas vous qui le mettez en place, c'est Madame la préfète qui le met en place.

Hicham Boujlilat

On n'a pas dit...

Michel Veneau

Vous pouvez dire ce que vous voulez.

Hicham Boujlilat

Donc, vous refusez cette motion?

Michel Veneau

Non, je refuse que ce soit vous... Vous dites que c'est vous qui organisez. Ce n'est pas vous qui organisez.

Hicham Boujlilat

J'aurais mieux fait de ne pas continuer et d'attendre que vous écoutiez pour éviter ça. Je répète que nous demandons une réunion d'urgence.

Michel Veneau

Vous l'avez déjà écrit plusieurs fois dans la presse. Une table ronde.

Hicham Boujlilat

Ici, nous sommes en conseil municipal. Nous n'avons jamais parlé de cette situation.

Michel Veneau

Ça, c'est sûr. Vous n'êtes pas devin, vous ne saviez pas qu'aujourd'hui, on allait nous annoncer...

Hicham Boujlilat

Ça fait 3 mois qu'on sait ce qui va se passer et c'est pour ça qu'il était utile... Sur ce sujet, qui est vraiment très grave...

Sylvie Reboulleau (sans micro)

Ça agace tout le monde, M. Boujlilat. La fermeture de ces sociétés, de Conforama, je pense que tous mes collègues autour de moi, ils en sont conscients. Croyez-moi, ça commence à suffire. Vous voulez vous mettre en avant.

Hicham Bouililat

Parlez dans le micro.

Sylvie Reboulleau

Je n'ai pas besoin, j'ai assez de voix. Je n'ai pas besoin d'avoir un micro!

Michel Veneau

On se calme.

Propos inaudibles

Hicham Boujlilat

Vous avez bien préparé les choses.

Sylvie Reboulleau

Il n'y a pas longtemps, il y a 5 minutes. D'après ce que j'ai vu. Vous aimez bien être devant...

Michel Veneau

Mme Reboulleau...

Hicham Boujlilat

J'aime bien être devant... Le Cosne Actu, le roman photo, je peux le sortir...

Michel Veneau

Hors sujet, M. Boujlilat.

Hicham Boujlilat

Au hors sujet, je réponds par un hors sujet.

Michel Veneau

On se calme.

On va faire une suspension de séance tout à l'heure, avec vos motions, on va les étudier et on verra ce qu'on fait.

Hicham Boujlilat

Ce sont des motions de soutien et de solidarité aux salariés. Je pense qu'à l'unanimité... C'est ce que je propose, puisque personne ne l'a proposé. Mme Reboulleau, vous auriez pu le proposer.

La deuxième chose, c'est exactement la même chose, une motion de soutien pour les salariés de Conforama, pour demander deux choses: Nous demandons au groupe de décliner rapidement ses intentions pour notre ville et les conditions mises en place pour rechercher un repreneur, mettre en place un PSE offensif qui permette aux salariés de disposer d'un accompagnement financier et en termes de reconversion digne de ce nom. C'est du soutien aux salariés. Personne ne l'a proposé.

Michel Veneau

M. Boujlilat, qui dans ce pays ne soutient pas les salariés ? Tout le monde ! En France, tout le monde soutient les salariés.

Franck Wickers

Pour revenir sur le sujet, il peut paraître parfois judicieux de communiquer des informations par la presse, et parfois dangereux de faire croire à des personnes qu'on va pouvoir changer les choses. Il y a quand même un juste milieu à avoir. Le maire l'a rappelé dès le départ, il n'a strictement aucun pouvoir à ce niveau. On peut faire autant de motions qu'on veut, ça changera peu de choses, il faut en être conscient. Je parle pour les personnes qui vont peut-être perdre leur travail. Ça m'est déjà arrivé au cours de ma carrière, on sait à quoi ça correspond. Maintenant, il n'y a pas de baguette magique au niveau du maire.

Michel Veneau

On fera une suspension de séance.

Hicham Boujlilat

Très bien. En tout cas, nous proposons ces deux motions de soutien aux salariés. J'ai dit que c'était au nom du groupe, je l'ai lu...

Michel Veneau

Vous avez l'habitude de comment ça se passe dans les collectivités.

Hicham Boujlilat

C'est ce qu'on fait au Conseil départemental, à la Région, c'est normal. Si on ne le fait pas ici... Là c'est pour exprimer...

Michel Veneau

Nous sommes tous solidaires. Nous sommes plus que solidaires parce que SMFI, c'est quand même cosnois.

Hicham Boujlilat

On est d'accord, Conforama, la famille Dargent, c'est toute une histoire aussi avant. C'est pour exprimer une solidarité de l'ensemble du conseil municipal. Comme on ne l'a pas vu, c'est notre groupe qui propose.

Michel Veneau

Ne vous mettez pas trop en avant, ça suffit. Sinon, je ne la passe pas. Je vous le dis tout de suite. Le groupe, ok, mais vous personnellement, non.

Hicham Boujlilat

Si vous voulez, peu importe.

Michel Veneau

Ce n'est pas vous, c'est l'ensemble de la société qu'on veut défendre.

Hicham Boujlilat

C'est rédigé comme ça.

Michel Veneau

On va prendre votre motion et on verra à la fin du conseil.

Hicham Boujlilat

Sur le reste, je considère qu'il y a des choses qui nous dépassent, au niveau local. En revanche, le combat et la lutte, il faut toujours la mener, on considère qu'on peut la mener. Je ne prendrai pas des documents qui ont pu être distribués juste avant des campagnes – rassembler pour dynamiser, on va créer tant de choses, on va augmenter la population de 10 %, etc.

Michel Veneau

La campagne va bientôt commencer, vous aurez l'occasion de vous exprimer, de faire campagne à nouveau. Il n'y aura pas de problème. Ne parlez pas du passé. Le passé, c'est très mauvais!

Hicham Bouililat

Je ne peux pas me résoudre à entendre le fait qu'une municipalité ne peut rien faire. Je ne peux pas l'entendre.

Michel Veneau

Ce n'est pas qu'on ne peut rien faire, c'est qu'on n'a pas le pouvoir de décision.

Hicham Bouililat

On n'est pas au sein de ces entreprises. En revanche, on a le pouvoir de lutter, de proposer des alternatives. On a des possibilités de le faire.

Michel Veneau

Tous les élus de France le font.

Hicham Boujlilat

Et de créer de la richesse...

Michel Veneau

... pour défendre une école, une usine, partout ça se fait. A Cosne-Cours-sur-Loire, on n'a rien inventé.

Hicham Boujlilat

Et attirer des entreprises sur le territoire aussi.

Michel Veneau

Oui. Qu'est-ce que vous avez fait pendant 9 ans?

Hicham Boujlilat

Biosyl... Vous voulez que je les cite ? Si vous voulez la fermeture, dites-le tout de suite, Mesdames ! Ederis...

Franck Wickers

Évitons de citer des sociétés, voire même des noms de personnes dans ce conseil. C'est fait de manière trop fréquente et ça nuit gravement à certaines personnes.

Hicham Boujlilat

Une question est posée, on y répond.

Propos inaudibles

Hicham Bouililat

Je parle de personnes morales.

Propos inaudibles

Hicham Boujlilat

On peut en parler.

Propos inaudibles

Hicham Boujlilat

Voilà ce qu'on voulait vous indiquer. On souhaitait d'une part qu'on n'ait pas à acter ce projet que vous présentez. Et pour nous, ce soir, la priorité, ce sont ces motions de soutien aux salariés. Rien d'autre.

Michel Veneau

Ça n'empêche pas de faire les deux. Il ne faut pas non plus s'endormir et trop se relâcher. Si les élus se relâchent... L'année prochaine il y aura des élections, il y aura beaucoup moins de candidats et six ans après, il n'y en aura plus beaucoup. On se trouvera sur les territoires ruraux comme les nôtres complètement abandonnés.

Hicham Boujlilat

Avec des salles de cinéma sans personne dedans.

Michel Veneau

Pour l'instant, vous ne connaissez pas du tout, vous n'êtes pas un bon économiste. Vous êtes un mauvais économiste. Vous connaissez le bassin de vie de Cosne ? Est-ce que vous le connaissez ? Vous me répondez ? Vous êtes le spécialiste, vous avez été président de l'Adeb, vous connaissez le bassin de vie économique.

M. Boujlilat va me répondre. Vous n'avez pas la parole, M. Perreau, je vous la donnerai après.

M. Boujlilat, on a un bassin de vie de 50 000. On a deux vignobles.

Propos inaudibles

Michel Veneau

Moi, je rigole?

Hicham Boujlilat

Il porte des jugements. Mauvais économiste et tout ça...

Michel Veneau

M. Boujlilat, vous connaissez le bassin de vie, M. Dherbier le connaît très bien aussi. On a même essayé d'associer les gens du Cher avec nous.

S'il vous plaît, on se calme!

M. Perreau...

On a deux vignobles qui représentent une population, un pouvoir d'achat. On a une centrale nucléaire à côté qui représente aussi un certain nombre de salariés qui ont un pouvoir d'achat. Tous ces gens-là sont sur le bassin de Cosne, vous êtes d'accord avec moi. Non?

Vous avez été responsable du développement économique, vous êtes à la Région où vous avez la compétence développement économique et vous ne pouvez pas répondre à ces questions. Je ne comprends pas.

Hicham Bouililat

On n'est pas à un interrogatoire et à juger qui est plus économiste que l'autre. On pourrait si vous le souhaiter parler d'économie, du lean management, de Crozier, etc. Le sujet n'est pas là.

Michel Veneau

Si, le sujet est là.

Hicham Boujlilat

Vous voulez qu'on parle de Crozier?

Michel Veneau

Non. On a des équipements à Cosne qui sont utilisés à 40 % par les gens du bassin. Vous le savez bien. M. Dherbier le sait bien aussi, il a travaillé avec nous.

Hicham Boujlilat

Vous parlez des entreprises ? Je ne sais pas de quoi il parle.

Michel Veneau

Vous le faites exprès ? Il n'y a pas de débat possible.

C'est M. Dherbier qui nous a emmené dans le Cher, on a essayé de faire une action forte pour le territoire, de rassembler les gens du Cher et de la Nièvre. Je me suis associé au projet, j'ai assisté à toutes les réunions, je n'ai pas renié, au contraire, j'étais favorable à cette fusion. Pourquoi ? Pour renforcer nos territoires. Pas que Cosne, l'ensemble du territoire et du bassin. Je suis convaincu que chez nous, sur le bassin de Cosne ou notre territoire, comme vous voulez, on a la capacité d'avoir une salle de 400 places confortables. Et vous verrez qu'on la remplira. C'est certain.

On va continuer l'ordre du jour, s'il n'y a plus de questions.

Hicham Bouililat

On a des questions sur le sujet puisque vous ne voulez pas le retirer.

Sur les investisseurs, les actionnaires, qui est Sierra Management Invest ? Vous pourriez nous en parler ?

Michel Veneau

M. Demay va vous expliquer.

Thierry Demay

Il s'agit d'un investisseur qui a pris connaissance de ce projet et qui trouve que c'est quelque chose d'extrêmement motivant pour le bassin de vie de Cosne-Cours-sur-Loire, et qui a souhaité mettre une somme assez conséquente pour entrer dans le capital de cette SEML.

Hicham Boujlilat

Il est basé où ? C'est qui ?

Thierry Demay

C'est M. Yann Alaury.

Hicham Boujlilat

C'est quelqu'un qui a de l'argent, qui a une entreprise, qui s'appelle Sierra Management Invest, c'est ça ?

Thierry Demay

Oui.

Hicham Boujlilat

Ce que j'ai vu, ce n'est pas ce que vous dites. J'ai vu que c'était un fonds d'investissement. On parlait de privatisation et là, on est vraiment dedans. C'est un fonds d'investissement américain basé à Santa Monica. Vous confirmez ?

Thierry Demay

Non.

Hicham Boujlilat

Vous dites que ce n'est pas un fonds d'investissement.

Thierry Demay

Ce que j'ai, dans la page 2 : une société à responsabilité limitée au capital de 900 000 € dont le siège social est situé 16 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

Hicham Boujlilat

Ce fonds d'investissement – puisque c'est un fonds d'investissement – ne dépend pas de Sierra Management Invest ?

Thierry Demay

A ma connaissance, non.

Hicham Boujlilat

Il s'appelle Sierra Management Invest.

Thierry Demay

Oui. Je vous dis ce que j'ai à ma connaissance. C'est tout.

Hicham Boujlilat

On a eu une commission des finances hier soir. On n'avait pas les éléments financiers. On les a demandés, on les a eus cette après-midi à 15 h. On a eu entre 15 h et 19 h pour essaver d'aller chercher les informations. Ce qui est un temps extrêmement limité.

Thierry Demay

Par rapport à cet élément, vous l'aviez avant 15 h.

Hicham Boujlilat

Je vais vous dire ça. 14 h peut-être.

Sur Sierra Management Invest, vous avez raison. Mais sur le volet financier où ils apparaissent très clairement, on l'a eu cet après-midi.

Vous nous confirmez que cette entreprise n'a aucun lien avec le fonds d'investissement américain.

Thierry Demay

Je vous dis ce que j'ai à ma connaissance. Ma connaissance, c'est que c'est la société qui est basée à Paris. Je ne connais pas le fonds américain, je suis désolé. Il y a peut-être une homonymie, je ne sais pas.

Hicham Boujlilat

Ça peut aussi être une entreprise, comme beaucoup de fonds – je suis très mauvais économiste, vous en conviendrez – avec une grosse entreprise et des filiales qui fonctionnent en holding, qui ont des business unit partout en France, un peu partout dans le monde, avec un business unit à Paris rue de Lisbonne. On va vérifier. Vous dites

que ça n'a aucun lien avec le fonds d'investissement, vous ne savez pas, mais ça m'inquiète que vous ne sachiez pas.

Thierry Demay

A ma connaissance, il n'y a pas de rapport entre les deux.

Hicham Boujlilat

Vous l'avez rencontré, c'est quelqu'un qui est venu comme ça ? C'est important de savoir.

Michel Veneau

C'est quelqu'un qui est venu manger au M, au bord de Loire. Et il a flashé sur Cosne.

Hicham Boujlilat

C'est depuis le mois de janvier... non, avril, l'ouverture. C'est ça ? C'est une personne que vous avez rencontrée au M au mois d'avril ?

Michel Veneau

C'est lui qui est venu sur Cosne et ça lui a plu. Il a mangé au M, il nous l'a dit, sur les bords de Loire. Après, il s'intéresse sur Cosne.

Hicham Boujlilat

Ce fonds d'investissement américain est venu manger au M et a décidé de...

Michel Veneau

Vous dites n'importe... vous dites des choses...! Arrêtez de parler comme ça.

Hicham Boujlilat

C'est bien d'entendre ce que vous dites. Vous nous dites que c'est quelqu'un qui est venu manger au M et qui a dit : je mets 300 000 € au nom de ma société.

Michel Veneau

Ça ne se passe pas comme ça, les affaires. Le privé reste du droit privé, je l'ai toujours dit ici.

Hicham Boujlilat

OK, j'ai votre explication.

Propos inaudibles

Hicham Boujlilat

Ce n'est pas ma question, Monsieur le premier adjoint. La question que j'ai posée, c'est juste de savoir qui est Sierra Management Invest. Vous me dites que c'est une entreprise basée à Paris rue de Lisbonne. Dont acte. Je vous ai demandé si ça n'était pas le fonds d'investissement basé à Santa Monica aux États-Unis, qui s'appelle Sierra Management Invest. Vous nous permettrez peut-être – je n'espère pas – de revenir pour savoir... Je vais demander s'il y a un lien avec ce fonds d'investissement américain ou pas, qui demande des taux de rentabilité de 9 %, etc.

Thierry Demay

Vous avez vu le plan d'affaires.

Hicham Boujlilat

J'y reviendrai.

Thierry Demay

Vous dites qu'il demande une rentabilité de 9 %. Vous avez vu le plan d'affaires, on n'est pas sur des éléments comme ça.

Hicham Boujlilat

On y reviendra, sur ce qui est demandé en termes de participation aux bénéfices et participation exceptionnelle aux bénéfices des actionnaires, puisque c'est dans le pacte. Sur le fond, i'ai votre réponse.

Sur le plan financier, c'est un élément que nous n'avions pas lorsque vous avez changé les modalités de conventionnement avec Jérôme Turboust – je ne me rappelle plus du nom de l'entreprise de Jérôme. Il y a des éléments qu'on n'avait pas. Ils paient un loyer jusqu'à la fin de l'année. A partir de l'année prochaine, en 2020, il est demandé 25 centimes par entrée, sur la base de 60 000 entrées alors qu'il y aura des travaux. En 2021, il est demandé 50 centimes sur la base de 60 000 entrées. On vous a demandé comment ça allait changer après. Vous avez dit : pour l'instant, c'est comme ça, on ne sait pas. Et lorsqu'on a vu les éléments financiers que vous nous aviez montrés de l'entreprise, du projectionniste, Jérôme Turboust, vous voyez bien qu'à 50 centimes, c'était limite. Plus, ça devenait dangereux. A partir de 2022 – dans le pacte, il est indiqué ce qu'on avait vu en conseil municipal, il avait une prorogation de sa convention jusqu'au 31 décembre 2021 et ensuite, il y aura un appel d'offre pour trouver un nouveau délégataire. Je ne sais pas si c'est le bon terme, mais une nouvelle personne pour exploiter la salle de cinéma, à qui d'ailleurs, on va demander d'autres choses. Sauf que 2022, il sera demandé 1 € par entrée ; 2023 : 1,25 € par entrée ; 2024 et suivantes : 1,50 € par entrée. Sur le complexe, en tout cas sur la salle de cinéma. Ça veut dire que notre exploitant actuel ne pourra probablement pas répondre puisqu'il ne pourra pas dégager suffisamment de recettes pour se dégager un salaire, etc. Et deuxième chose : s'il souhaite se dégager de quoi vivre lui-même, il faudra qu'il augmente les entrées. C'est mathématique.

Thierry Demay

Si vous lisez bien le plan d'affaires, c'est le plan d'affaires de la SEML. Elle fixe un loyer à l'exploitant des trois salles. Dans le plan d'affaires, il est prévu un certain nombre d'entrées qui vont grimper, on le souhaite. Et d'après le calcul qui a été fait, on estime qu'on va pouvoir aller jusqu'à 75 000 entrées. N'oublions pas que le loyer qui sera payé sera proportionnel au nombre d'entrées. Vous avez sans doute aussi noté qu'en dessous de ce chiffre d'affaires qui sera lié aux entrées, il y a aussi une participation au niveau des locations de salle qui pourront être faites pour les spectacles vivants et autres.

Hicham Boujlilat

Je me base sur le plan d'affaires chiffré qu'on a eu tout à l'heure.

Thierry Demay

Sur le plan d'affaires chiffré, vous avez vu qu'il y a aussi une quote-part qui revient à la SEML pour la location de la salle. Cela veut dire que l'exploitant des trois salles de l'Éden cinéma aura aussi sa part dedans. Quand vous dites que le gérant ne sera plus à même de pouvoir se rémunérer et qu'il sera obligé d'augmenter le prix du ticket d'entrée, je ne suis pas d'accord. Si l'exploitant loue la salle un week-end sur deux, ça fait donc 52 jours à 750 €, ça fait quand même une somme.

Hicham Boujlilat

Je parle par rapport au seuil de rentabilité du cinéma. Le seuil de rentabilité du cinéma, avec ces chiffres et par rapport à ce qu'on a évoqué lors du dernier conseil municipal, à partir d'une redevance à 50 centimes par entrée, soit l'exploitant ne gagne pas d'argent, ou pour gagner de l'argent, il doit augmenter les billets d'entrée. La participation de l'exploitant sur les entrées monte jusqu'à 1,50 €. Sauf qu'ensuite, il a aussi une redevance qu'il doit payer sur la location de la 3^e salle : 7500 € tous les ans.

Thierry Demay

C'est là où vous faites un amalgame qui n'est pas bon. Excusez-moi, je sais que vous avez des compétences.

Hicham Boujlilat

Pas en économie, je suis un très mauvais économiste!

Thierry Demay

Les 7 500 €, on a estimé au démarrage – et on a voulu être relativement pessimiste ; vous savez comment on est à ce niveau-là du point de vue comptable – que ça correspondrait à 20 locations de salle par an.

Hicham Boujlilat

A combien la location?

Thierry Demay

On imagine à 750 €.

Hicham Boujlilat

750 €! Je compare par rapport à aujourd'hui, c'est tout.

Thierry Demay

Comparé par rapport à aujourd'hui, par rapport à la qualité de la salle, ce n'est pas quelque chose qui me semble totalement incohérent.

Hicham Boujlilat

Un coût de gestion là-dessus ? Si l'exploitant travaille, ça va bien coûter de l'argent.

Thierry Demay

L'exploitant a fait faire par son expert-comptable, lorsqu'on lui a proposé de voir ce qu'il en était, son propre plan d'affaires, qui lui certifié que ceci était tout à fait rentable pour lui, qu'il pouvait non seulement se payer son salaire, mais embaucher aussi une personne pour animer cette salle.

Hicham Boujlilat

A prix d'entrée cinéma constant?

Thierry Demay

A prix d'entrée tel que c'est présenté dans le plan d'affaires.

Hicham Boujlilat

Ça veut dire que le prix de la place ne bouge pas.

Thierry Demay

Je ne sais pas exactement ce qu'a fait l'expert-comptable. C'est du domaine privé, je ne peux pas demander exactement ce qu'il a fait.

Hicham Bouililat

Ce que vous nous avez dit, M. Demay, lors du conseil municipal, quand on a évoqué cette question, on vous demandait : après 2021, est-ce que vous avez les chiffres ? Vous nous avez dit : on n'a pas les chiffres, on ne sait pas. Comment l'expert-comptable du gérant actuel a pu faire une projection après 2021 alors qu'il n'a pas les données ?

Thierry Demay

L'expert-comptable a fait une projection comme tout un chacun. Quand vous voulez monter une entreprise, vous dites : par rapport aux contraintes qui vont m'être données, je fais mon plan d'affaire, je fais mon business plan et après, je vois si c'est rentable ou pas.

Hicham Boujlilat

Pour faire un business plan, il faut avoir l'ensemble des données. Qui lui a donné les données, puisqu'on ne les avait pas ici, on les a demandées, qu'à partir de 2022, le prix d'entrée serait à $1 \in$, $1,25 \in$, $1,50 \in$? On vient de l'avoir aujourd'hui, il ne pouvait pas l'avoir il y a deux mois.

Thierry Demay

Il avait des estimations qui lui disaient qu'il fallait qu'il donne une redevance d'exploitant de la SEML.

Michel Veneau

M. Turboust vient demain avec nous à la commission départementale en préfecture. Il va venir avec nous s'expliquer. Il soutient le projet. Il est porteur du projet avec la ville de Cosne. Je vous le confirme. Je l'ai reçu hier dans mon bureau.

Hicham Boujlilat

Très bien. Je parle sur la base des éléments qu'on a ici.

Michel Veneau

Moi, je vous parle de ce qu'il m'a dit hier. Et demain, il vient avec nous.

Hicham Boujlilat

On ne sait pas si Jérôme Turboust, à partir du 1^{er} janvier 2022, il sera toujours le futur exploitant de la salle de cinéma. C'est un marché. Ça pose des problèmes.

Michel Veneau

Ça ne pose pas de problème parce que Jérôme, depuis que le maire lui a donné l'autorisation d'exploiter, depuis qu'il a repris, la Ville de Cosne l'a bien aidé. On l'a fait exprès pour le mettre... On ne savait pas qu'on allait construire une nouvelle salle. Mais je pense qu'un jeune qui s'installe – il a repris – c'était son démarrage et on lui a fait une faveur. Je vous le dis, vous le saviez. Ce jeune a mis un peu d'argent de côté et il est content. Je pense qu'il va réussir parce que c'est quelqu'un de courageux, de compétent. Avec la 3e salle, ça lui permettra d'avoir des recettes supplémentaires. Ça va peut-être lui permettre aussi, au niveau du cinéma, d'avoir des avant-premières supplémentaires. Je ne sais plus combien ils ont droit, au niveau national, ils ont droit à un nombre d'avant-premières. Avec la 3e salle, il aura droit à un supplément.

Michel Mézy

Pour quelqu'un qui va gérer un cinéma, il va gérer aussi une salle de spectacle. Il aura un rôle différent, qui sera peut-être plus attractif pour lui qu'aujourd'hui. Il faut bien le dire. On parle de salles de cinéma, mais ce n'est pas que ça. C'est une salle de spectacle vivant, qui permettra aux associations cosnoises et culturelles... Il faut le dire.

Michel Veneau

Il faut le dire...

Michel Mézy

Des professionnels qui feront le tour de la Nièvre, de la Bourgogne, et qui viendront à Cosne. Si on n'a pas les moyens d'attirer ces gens-là, ils ne viendront pas, ça paraît logique.

Hicham Bouililat

Sur l'évolution du métier, c'est partiellement ce qui est indiqué mais pas vraiment puisqu'il est demandé au gérant, dès la signature de ce pacte, qu'il aille vers d'autres activités et notamment qu'il aille dans le développement de politique de tourisme d'affaires. Pouvez-vous nous dire ce que vous attendez en matière de tourisme d'affaires? Qu'avez-vous indiqué au projectionniste du cinéma? A l'exploitant du cinéma. Comment il compte développer une politique de tourisme d'affaires dans ce cinéma?

Thierry Demay

Un petit point de vocabulaire. Vous avez dit que c'est un marché qui devrait être signé. Ce n'est pas un marché, ça sera une mise en concurrence qui sera mise en place en 2022. Pas un marché. C'est un détail mais ça a son importance. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Hicham Boujlilat

Ça sera un appel d'offre qui mettra en concurrence...

Thierry Demay

Ça sera une mise en concurrence. Ça a son importance.

D'autre part, en ce qui concerne le tourisme d'affaires, imaginez un laboratoire pharmaceutique qui par exemple voudrait faire un colloque dans une salle à Cosne, ça serait tout bon pour eux. Une banque qui voudrait faire une assemblée générale, une formation, etc., ça serait une salle qui serait louée puisqu'il y aurait la qualité par rapport à jusqu'à maintenant.

Je prends une petite chose que j'ai vue dans la presse, le gala Up to dance. Ils ont dit qu'ils étaient obligé de décaler une de leur séance tout simplement parce que c'était intenable parce qu'il y avait la chaleur. Quand la salle sera refaite – vous avez vu le montant des travaux...

Hicham Boujlilat

C'est énorme.

Thierry Demay

Quand la salle sera refaite de cette façon-là, vous imaginez bien que ça sera une autre qualité, aussi bien pour ceux qui seront sur l'estrade que pour ceux qui seront à regarder les spectacles.

Hicham Boujlilat

Je n'ai pas parlé du volet culturel, et s'il faut une climatisation, améliorer le confort. Il y a une différence entre changer une climatisation et mettre 4 M€, un peu plus je crois, pour ce projet.

Thierry Demay

Vous parlez du confort. M. Turboust, il y a une chose qui lui importe énormément, c'est que quand il y a une séance de cinéma dans la salle 2 et que quelque chose se passe dans la salle des fêtes actuelle, les spectateurs se plaignent du bruit de ce qui se passe dans la salle des fêtes. Dans la perspective de cette 3º salle, une isolation est prévue, qui fera qu'il pourra y avoir n'importe quoi dans l'une des deux salles, ça ne s'entendra pas de l'une à l'autre. Quand M. Turboust a vu le concept qui était mis en place, il a dit : c'est vrai que ça sera aussi une autre qualité, non seulement la qualité de l'air, la fraîcheur, les sièges, mais aussi la qualité sonore.

Hicham Boujlilat

Je répète ma question. Il est demandé à ce que le gérant actuel et suivant développe une politique de tourisme d'affaires. Vous avez dit : c'est bien d'avoir une bonne salle avec tout le confort, etc.

Michel Veneau

M. Mézy vous répond.

Michel Mézy

Je voulais parler de Up to dance. Samedi, j'y suis allé à 9 h 30, il y avait 3 climatisations et déjà, il faisait 25° dans la salle. J'ai discuté avec Yoann Lebroc, pour lui c'était une déchirure de ne pas faire de spectacle samedi soir, mais on a bien pensé qu'il allait y avoir 38° dans la salle. Force était de constater qu'il ne pouvait pas faire autrement que d'annuler la prestation. Quand on touche aux salles et aux associations culturelles, on touche aussi à des familles, des enfants, des gens qui s'investissent toute l'année pour faire des spectacles. Je pense qu'il y a le volet cosnois, avec les associations, les spectacles cosnois, que l'on doit développer, parce qu'il ne faut pas non plus ne prendre que des prestataires extérieurs. Sinon, au niveau culturel, on n'aura plus rien à Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau

Il faut trouver l'équilibre.

Michel Mézy

Monsieur le maire a raison, l'équilibre, c'est aussi de laisser la place à d'autres prestataires. M. Demay l'a dit, ce peut être des consultants, des gens qui viennent de l'extérieur, des séminaires. Il nous faut attirer toutes sortes de gens que nous n'avons pas actuellement à Cosne, qui peuvent développer notre commune, mais également le territoire. La culture, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est M. Dherbier, la culture, ça sert au développement économique. Jouons la carte du développement économique ensemble. Ne jouons pas petit jeu en disant : on ne va pas faire ça parce qu'on ne sait pas ce que ça va devenir. On a une possibilité d'avoir de l'aide avec Cœur de ville, on a une possibilité d'avoir des fonds que nous n'aurons peut-être jamais plus. C'est une responsabilité que nous avons, pour l'avenir. Il faut aller dans le sens de moderniser nos salles. Je vous rassure tout de suite, dans quelque temps, les salles, quel que soit le territoire, si elles ne sont pas climatisées, s'il n'y a pas le confort nécessaire, les gens n'iront plus. C'est l'enjeu que nous avons, de moderniser, adapter et même pour protéger la santé des gens. Nous avons une responsabilité à ce niveau-là. Quelqu'un qui souffre du cœur, quand il fait 40° dans une salle, je pense qu'il y a des risques.

Hicham Boujlilat

Là-dessus, même ici, on a chaud, ce soir. Est-ce qu'il faut...? Ce n'est pas du tout la question que j'ai posée. Il est explicitement demandé à l'exploitant du cinéma actuel de proposer une politique de développement du tourisme d'affaires aux actionnaires. Que vous me disiez que les actionnaires – une banque, le Crédit agricole, le fonds d'investissement – souhaitent profiter de l'équipement, ils sont actionnaires. Je parlais de privatisation, ça va droit dans ce cadre-là. Quelle est la feuille de route qu'a l'exploitant actuel, sur laquelle se sont basés les actionnaires qui ont signé ça, pour qu'il développe une politique de tourisme d'affaires. C'est juste ça que j'ai posé comme question.

Thierry Demay

Un point qu'il faut bien mémoriser. N'oublions pas qu'ici, on s'occupe de la SEML. La décision qu'on doit prendre, c'est la création de la SEML.

Hicham Boujlilat

C'est la validation de ça, oui ou non?

Thierry Demay

C'est la création de la SEML, donc du pacte d'actionnaires et des statuts de la SEML.

Hicham Boujlilat

Je ne vous parle que de ce qu'il y a dans le pacte d'actionnaires.

Thierry Demay

Il n'y a pas de feuille de route donnée. Il est simplement demandé au gérant de développer ceci parce que la 3e salle est destinée, justement, non seulement à diffuser des films cinématographiques, mais aussi des spectacles, des éléments de tourisme d'affaires. Après, à lui, s'il a les compétences, de le faire par lui-même. S'il n'a pas les compétences, soit d'embaucher quelqu'un qui a des aptitudes, quelqu'un qui, par exemple, a un carnet d'adresses et qui va pouvoir dire : venez faire ça à Cosne-Cours-sur-Loire.

Hicham Boujlilat

C'est un métier.

Thierry Demay

C'est ce que je vous dis. Il prend un prestataire qui va lui remplir sa salle. Où est le problème ? Mais ce n'est pas la SEML qui va lui dire quoi faire. La SEML lui demande de développer, mais elle ne va pas lui dire : il faut embaucher telle personne trois jours par mois pour développer...

Hicham Boujlilat

La SEML va choisir le futur délégataire à partir du 1^{er} janvier.

Thierry Demay

Le délégataire, lui, par contre, fera ce qu'il faut pour répondre aux demandes de la société. C'est lui qui décidera la façon dont il le fera. Ce n'est pas la société qui va lui dire : il faut prendre un délégataire ou c'est vous qui devez le faire. C'est lui en tant que gérant qui en aura la responsabilité. Ce n'est pas la SEML qui va lui imposer...

Michel Veneau

M. Boujlilat, je vais vous répondre en quelques mots. J'ai reçu des gens, libéraux, plutôt dans la santé, qui m'ont dit : monsieur le maire, votre salle, c'est très bien, elle est située au centre de la France, on fera des conférences au niveau santé. Il n'y a pas bien longtemps que j'ai reçu ces gens. Ce sont des exemples. Au niveau du tourisme, il y a plein d'exemples qu'on pourra développer aussi. Il y a plein d'exemples, mais il faut travailler. Il faut se mettre à la tâche et on s'y mettra.

Hicham Boujlilat

En tout cas, ce sera le nouveau rôle de l'exploitant.

Michel Veneau

Bien sûr, il est jeune, c'est un homme d'affaires, il sait comment il faut faire.

Hicham Boujlilat

Aujourd'hui, c'est cette personne jusqu'à la fin de l'année, après on verra. On pourra avoir des Fram, des Go Voyage qui pourront répondre à la mise en concurrence pour gérer la salle qu'on a.

J'ai entendu. J'ai d'autres points. La mise en concurrence, j'en ai parlé. Le gérant, le fonds d'investissement américain, on en a parlé.

On a évoqué des choses en commission des finances hier, qui ont été modifiées. Il y avait une ambiguïté sur la rémunération du président et du délégué général de la SEML. Ça a été levé en mettant que le président et le directeur général ne seront pas indemnisé, ils n'auront pas de salaire. Ils pourront être remboursés sur des frais qu'ils pourraient engager, c'est autre chose.

Qui fera office de direction ? Il est clairement noté qu'il y a une direction générale, puisque c'est la direction générale qui sera amenée à gérer administrativement la SEML. Un secrétariat doit être assuré par la SEML, donc par la direction générale. Qui va assumer cette direction générale ? Et à quel coût ? Quand vous avez un secrétariat ou des choses à gérer, ça a un coût.

Thierry Demay

C'est écrit dans le plan d'affaires.

Hicham Boujlilat

Qu'on a eu cette après-midi? C'est où, M. Demay?

Thierry Demay

Frais de personnel : 11 500 €.

Hicham Boujlilat

Je viens de le voir.

Thierry Demay

Ça veut dire que la société d'économie mixte locale rémunérera quelqu'un pour le traitement administratif de tout ce qu'il y a à faire. 11 500 € par an.

Hicham Boujlilat

Ça va coûter 7 500 € cette année, 11 500 € ensuite. Après, ça va probablement augmenter.

Thierry Demay

La société d'économie mixte, le fonctionnement, ça va être quelque chose qui devrait rester quasiment la même chose, puisqu'après, ça ne sera que du fonctionnement d'une société qui gérera « les murs ».

Hicham Bouililat

Qui assumera cette direction générale?

Thierry Demay

Pour l'instant, ce n'est pas entièrement décidé. Si ce n'est que ce sera le conseil d'administration qui proposera une solution. On tendrait plutôt pour que ce soit quelque chose qui soit un peu centralisé au niveau des partenaires publics.

Hicham Boujlilat

Dit autrement, ça veut dire que ce sera probablement la mairie, ou pourquoi pas la communauté de communes.

Thierry Demay

C'est ça.

Michel Veneau

Vous avez tout compris.

Hicham Boujlilat

Ce serait un secrétariat assumé par les collectivités.

Thierry Demay

Assumé par les collectivités, entre guillemets, mais rémunéré. La personne qui serait en charge de ça dans la collectivité, la collectivité toucherait les 11 500 € en année pleine pour remboursement.

Hicham Boujlilat

La collectivité embaucherait quelqu'un pour faire ça et se fait rembourser après.

Thierry Demay

Je ne sais pas s'il faut vraiment embaucher quelqu'un spécialement pour ça. Il y a peutêtre moyen de mutualiser. C'est le mot important depuis quelque temps : mutualiser. Si on peut mutualiser des postes, ça serait quand même quelque chose de bien.

Michel Veneau

Nous allons mutualiser, M. Boujlilat, je vous le dis clairement. Je ne tourne pas autour du pot.

Hicham Boujlilat

Vous pouvez mutualiser avec la communauté de communes, ça coûte quand même 11 500 €.

Thierry Demay

Je ne dirais pas que ça coûte 11 500 €. Je dirais que l'administration de la société, il faut bien qu'elle soit assumée. La société d'économie mixte assumera ce coût.

Hicham Boujlilat

C'est un coût de 11 500 € que nous n'avons pas aujourd'hui, puisqu'il n'y a pas de SEML. Cette privatisation va conduire à ça de toute façon en plus.

Thierry Demay

On a un coût actuellement, qui est caché puisque c'est le coût du personnel communal qui est chargé de gérer cette salle.

Hicham Boujlilat

J'entends, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Deux dernières choses. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la phrase suivante : « Les opérations de la société doivent, compte tenu de leur nature et du risque associé à leur réalisation, assurer aux actionnaires un rendement des fonds propres investis sur la durée du plan d'affaires, jusqu'en 2029, équivalent à celui que leur procurerait un placement... » Monsieur le maire, je suis un mauvais économiste, donc je n'ai pas la réponse à ça, vous pourrez peut-être me dire. « ... leur procurer un placement en OAT TEC 10 + 300 points de base ». Monsieur le maire, si vous pouvez...

Michel Veneau

Non, je ne suis pas un économiste.

Thierry Demay

Je pense que vous connaissez un peu le principe. Les OAT, c'est tout simplement les obligations attachées au trésor, qui ont un rendement particulier, qui est fixé... Comme c'est du + 10, ça doit être pour les ??? (13 50). + 10, ça veut dire : 10 points de plus que le rendement des obligations du Trésor.

Hicham Boujlilat

On prend le rendement du Trésor...

Thierry Demay

Renseignement pris, exactement, ca correspondrait à 3 % de rendement.

Hicham Boujlilat

C'est un bon placement par rapport à un placement à la Caisse d'épargne.

Thierry Demay

N'oublions pas que c'est 3 % brut. Il faut après enlever les impôts.

Hicham Boujlilat

C'est comme un placement d'un particulier dans une banque qui a un rendement inférieur à 3 %. Il faut ensuite enlever les impôts. J'ai la réponse. C'est quelque chose de nouveau pour nous. On commence à parler le langage du CAC 40.

Dernier point. Il est prévu – ça me fait mal au cœur de parler d'entreprise du cinéma... Il est question d'une entreprise qui va générer un résultat d'exploitation.

Propos inaudibles

Thierry Demay

D'abord, c'est s'il y en a un.

Hicham Boujlilat

Je me base sur le plan d'affaires, il y en a un.

Thierry Demay

Dans le plan d'affaires et dans le paragraphe que vous extrayez ici, je sais que ça vous embête de dire « entreprise ».

Hicham Boujlilat

Non, pas du tout, des business plans, j'en monte.

Thierry Demay

C'est ce que vous avez dit il y a 2 minutes.

Hicham Boujlilat

Ça m'embête de dire entreprise pour l'Éden cinéma, ça m'embête de parler le langage de la Bourse quand on parle de l'Éden cinéma. C'est ça qui m'embête. En termes de gestion d'entreprise...

Thierry Demay

Ce qui me semble bizarre, c'est que l'Éden cinéma, ça fait des années que c'est une entreprise, c'est une Sarl.

Hicham Boujlilat

Mais on parle le langage de la Bourse, là. On ne le parlait pas jusqu'à présent.

Michel Veneau

Revenez au conseil municipal.

Hicham Bouililat

J'y suis.

Michel Veneau

Non, vous êtes à côté.

Hicham Boujlilat

Je reprends vos éléments.

Thierry Demay

Je reprends l'élément que vous citez. « Les actionnaires conviennent que cette quotepart du résultat exceptionnel... »

Hicham Boujlilat

Ça, ce n'est que le résultat exceptionnel. Il y a un autre point qui parle de 40 %.

Thierry Demay

C'est là où c'est écrit : « Au moins 40 % seront versés aux actionnaires sous forme d'un dividende exceptionnel. »

Hicham Boujlilat

Sur le résultat exceptionnel. En plus du résultat.

Thierry Demay

Ce qui paraît logique.

Hicham Boujlilat

Je vais le trouver.

Thierry Demay

C'est exceptionnel, ça ne peut être que quelque chose qui sera exceptionnellement versé.

Michel Veneau

Vous n'avez plus de question?

Hicham Boujlilat

Rémunération des actionnaires, page 18. « Sous réserve de la constatation d'un bénéfice distribuable tel que défini par le code de commerce, les actionnaires conviennent qu'il sera proposé chaque année, à compter de la 3e année suivant la livraison, lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, le versement de dividendes d'au moins 40 % de bénéfices distribuables après constitution préalable des réserves (...). Ce dividende sera calculé sur la base du résultat courant avant impôt sur la société, après retraitement des éventuels résultats exceptionnels résultant de la cession d'actifs immobiliers. » S'il y a une cessation d'actifs immobiliers, il y a du résultat exceptionnel et c'est sur ce résultat exceptionnel qu'il y a en plus... Je vous invite mes chers collègues à lire pages 18 et 19. Je n'invente rien.

Thierry Demay

Vous n'inventez rien, mais là non plus, il n'y a rien qui n'est inventé puisque c'est la règle de la loi qui dit ça. La loi dit : à partir du moment où il y a un bénéfice, il faut d'abord faire une dotation aux différentes réserves – réserve légale, réserve statutaire et réserve de l'assemblée générale. A l'issue de ça, dans les statuts, on peut prévoir directement le montant du bénéfice qui serait distribuable.

Hicham Boujlilat

On peut prévoir que le montant du bénéfice redistribuable soit de 0 €.

Thierry Demay

Distribuable, pas redistribuable.

Hicham Bouililat

On peut considérer qu'il soit de 0 €. Sauf que là, vous mettez qu'il sera d'au moins 40 %. Le loi ne vous oblige pas à mettre au moins 40 %.

Thierry Demay

Reprenez ce que j'ai dit. J'ai dit que la loi nous oblige à un certain nombre de choses, c'est-à-dire de dire : il y a un bénéfice. Avec ce bénéfice, il faut mettre les dotations aux

réserves, etc. Après, les statuts prévoient comment seront distribués les résultats. On est bien d'accord. Dans les statuts, il est prévu que 40 % de ce bénéfice distribuable après...

Hicham Boujlilat

Ce n'est pas la loi. C'est vous, avec les autres actionnaires, qui demandez des dividendes d'au moins 40 % sur le bénéfice, non pas exceptionnel, mais sur le bénéfice constaté avant impôt.

Thierry Demay

Oui, mais la loi oblige à un certain nombre de critères.

Hicham Boujlilat

Mais pas celui-là.

Thierry Demay

La loi n'oblige pas à fixer le pourcentage du bénéfice distribuable. Là, il est fixé dans les statuts.

Hicham Boujlilat

Je ne vous parle pas de la loi.

Thierry Demay

Moi, je vous parle de la loi.

Hicham Boujlilat

Je vous parle de la loi qui dit... Sauf que là, vous n'êtes pas obligé de mettre une redistribution du bénéfice de 40 %.

Thierry Demay

On n'est pas obligé de le mettre, mais ici, il a été décidé que ce 40 % sera le bénéfice distribuable.

Hicham Boujlilat

Quel est l'avis de la majorité là-dessus? Je peux comprendre que le fonds d'investissement souhaite un retour sur investissement qui soit le plus fort possible. Quel est l'avis de la majorité municipale là-dessus? Est-ce que vous souhaitez un dividende d'au moins 40 % et un dividende de 40 % sur les résultats exceptionnels?

Thierry Demay

Ca va être le vote...

Hicham Boujlilat

Si je peux avoir une réponse d'abord.

Pascale Quillier

Bien sûr. On est tous d'accord.

Hicham Boujlilat

La majorité municipale souhaite un prélèvement de 40 %...

Pascale Quillier

M. Boujlilat, à quoi sert ce conseil municipal à ce moment-là?

Hicham Boujlilat

Je me pose la question.

Pascale Quillier

Je vous souhaite de vous la poser bien longtemps cette question.

Michel Veneau

Vous avez d'autres questions ? On passe au vote ?

Hicham Boujlilat

Il y a d'autres sujets.

Michel Veneau

Posez vos questions.

Hicham Boujlilat

Que les autres actionnaires souhaitent un retour sur investissement...

Michel Veneau

Vous avez d'autres questions?

Hicham Boujlilat

I'en ai d'autres.

Michel Veneau

Sinon, on passe au vote. J'arrête le débat et on passe au vote.

Hicham Bouililat

Donc, pas de réponse là-dessus?

Michel Veneau

On passe au vote, sinon.

Vous avez d'autres questions?

Hicham Boujlilat

Oui, j'en ai d'autres.

Michel Veneau

On va passer au vote. Le règlement est devant moi. Vu la durée du débat, je peux arrêter le débat.

Hicham Boujlilat

Arrêtez-le!

Michel Veneau

Vous avez préparé d'autres questions ou pas?

Hicham Boujlilat

Je n'ai pas de réponses aux questions, alors!

Michel Veneau

Si vous n'avez plus d'autres questions, on va passer au vote. On passe au vote.

Hicham Boujlilat

Une question qui m'est revenue...

Michel Veneau

Vous n'aviez plus de questions, il faut savoir! Poser une question, c'est la dernière.

Hicham Boujlilat

Je ne comprends pas pourquoi... J'ai fait avec les moyens qu'on avait, dans le temps qui nous était imparti. Il y a des entreprises qui posent des conditions. Il y en a certaines dont on a parlé et que vous assumez. Il y a une entreprise, Safidi, qui pose une exigence, je ne sais pas pourquoi. Elle dit : s'il y a un actionnaire – on peut avoir des actionnaires qui sortent, d'autres qui reviennent – pourquoi elle demande que s'il y a un concurrent d'EDF qui prend des actions, il serait...

Michel Veneau

C'est une filiale d'EDF.

Hicham Boujlilat

Vous acceptez cette condition?

Michel Veneau

Bien sûr qu'on l'a acceptée. Tout à fait.

Hicham Boujlilat

EDF fait ce qu'il veut. Ça nous éclaire.

Michel Veneau

EDF ne fait pas ce qu'il veut, il est comme les autres.

Hicham Boujlilat

Mais il pose ses conditions.

Michel Veneau

Oui, il y a certaines personnes qui posent leurs conditions. Dans le système français, c'est comme ça, aujourd'hui.

Hicham Boujlilat

J'appelle ça le système des lobbyings. Je n'appelle pas ça autrement.

Michel Veneau

Mais vous êtes dedans, comme nous, on est tous dans le système.

Hicham Boujlilat

Je ne suis pas dans le lobbying d'EDF et dans le lobbying du nucléaire.

Michel Veneau

Peut-être, mais en attendant, on est quand même dedans. On est tous concernés.

Hicham Boujlilat

On peut ne pas l'accepter, Monsieur le maire.

Michel Veneau

Plus de question. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité. Combien de pouvoirs ? 7 7 contre Adopté à la majorité.

2. Exercice 2019 : décision modificative n° 1 budget de la Ville

Thierry Demay

Le conseil municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2019 en décembre 2018. Pour permettre la continuité des services, des modifications et transferts de crédit sont nécessaires. Ces derniers sont listés dans les tableaux accessibles depuis le site intranet de la Ville. Ils concernent, en ce qui concerne le budget de la Ville, la modification de l'entrée dans le capital de la SEML Éden Cinéma Culture de Cosne-Cours-sur-Loire prévue au compte 271, titres et droits de propriété, qui doit être affectée au compte 261, titre de participation. Le tableau des autorisations de programme et crédit de paiement intègre cette modification. L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association cosnoise Boxing club, pour aider l'association au financement des frais liés à la participation d'Hélène Lacombe au championnat d'Europe 2019. Enfin, dans le budget de l'eau, l'annulation de la reprise de l'excédent de fonctionnement pour la somme de 14 051,50 €, reprise réalisée par erreur en automatique par le logiciel de comptabilité. Cette annulation est compensée par une inscription aux recettes de fonctionnement du produit de la surtaxe communale.

Il est proposé au conseil municipal, après l'avis favorable de la commission des finances, d'adopter les modifications et transferts de crédit ci-dessus décrits.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de question.

Alain Dherbier

J'ai eu un passage à vide, je n'ai pas écouté. On vote sur quoi?

Thierry Demay

La décision modificative.

Alain Dherbier

On vote pour l'aide à la boxe. Par contre, on est contre ce qui concerne...

Thierry Demay

On ne peut pas détailler.

Alain Dherbier

On ne vote rien alors. Si on ne peut pas détailler, on ne détaille pas!

Michel Veneau

Il faut qu'on vote.

Qui est contre? Qui s'abstient?

Je vais vous demander une suspension de séance de 10 minutes. On va revoir les motions.

Michel Mézy

Mesdames, Messieurs, suite à ce que vous avez vu, je vous demande...

Vous avez vu ce qui s'est passé. Le maire de Cosne, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement évidemment, après cet incident regrettable.

Je vous remercie d'avoir assisté à ce conseil, d'avoir été patient et d'avoir respecté cet incident.

Je clôture le conseil et vous souhaite une bonne soirée à vous tous.

Signature des membres présents :

Monsieur Michel VENEAU Maire

Monsieur Michel MEZY Adjoint

Madame Micheline HENRY Adjoint

Monsieur Michel RENAUD Adjoint

Madame Pascale QUILLIER Adjoint

Madame Sylvie REBOULLEAU Adjoint

Madame Christine GUILLEMET Conseiller délégué

Monsieur Christian DELAS Conseiller délégué

Monsieur Alain THENOT Conseiller municipal

Madame Marie-Claire DENUE Conseiller municipal

Monsieur Thierry DEMAY Maire délégué

Monsieur Denis BLOIN Conseiller délégué

Monsieur Christophe BOCQUET Conseiller délégué

Madame Sylvaine BERGIN Conseiller municipal

Monsieur Christophe VEYCHARD Conseiller municipal

Monsieur Chérif MOUAT Conseiller délégué

Madame Isabelle FOREST Conseiller municipal

Monsieur Franck WICKERS Conseiller délégué

Monsieur Alain DHERBIER Conseiller municipal

Monsieur Christian PERREAU Conseiller municipal

Monsieur Joël PASSAS Conseiller municipal

Monsieur Hicham BOUJLILAT Conseiller municipal

Madame Isabelle MOLINA Conseiller municipal

Madame Andrée de SAINTE CROIX Conseiller municipal